



GUERN ACTUS

N° 047

Juillet 2017

Mairie de GUERN – 4 Rue de la Vallée – 56310 GUERN

Téléphone : 02 97 27 70 08 ou 09 60 37 77 49 – Fax : 02 97 27 70 26

Site Internet : <http://guern.free.fr/> - Adresse courriel : guern@orange.fr

ÉDITORIAL

Pour cette mi année 2017, l'avancement de nos gros chantiers est constaté sur le terrain avec la réalisation des travaux d'enrobé à Kerroch, Niziau, Kerhenry et Coet-Niel mais aussi le démarrage effectif de la construction du nouveau bâtiment La RUCHE, après les préparatifs et la coordination entre les entreprises retenues. Ces travaux vont s'étaler sur les 12 prochains mois. Ils vont engendrer indéniablement quelques désagréments rue du couvent (stationnement interdit au droit de l'emprise des travaux) et une neutralisation importante du parking de la salle.

Les études du réseau d'assainissement de Quelven sont en cours de finalisation pour un démarrage des travaux, après les appels d'offres, sur le dernier trimestre 2017. Une réunion de concertation sera organisée courant de l'été afin de présenter les différentes options envisageables en guise d'aménagement routier sur le cœur du village : Stationnement, vitesse, cheminement piéton et emplacement bacs ordures ménagères.

Les études du PLUi entrent dans une phase opérationnelle de prévision du nombre de logements à construire sur les 10 prochaines années. Aucun terrain supérieur à 1000 m² ne pourra être construit. De cette prévision découlera la surface des terrains classés constructibles (zone AU). Cela remet le classement actuel en cause et des terrains constructibles aujourd'hui pourront ne plus l'être demain. Les renseignements pourront être sollicités auprès de la mairie. Ces quelques mesures décrites n'entreront en vigueur qu'à l'échéance de 2019, terme prévisible de la validation du PLUi.

Concernant les rythmes scolaires, la municipalité ne modifiera pas l'organisation en vigueur ces dernières années et continuera de programmer les activités périscolaires (TAP) aussi variées et riches en découverte à la rentrée de septembre.

Bonnes vacances à toutes et à tous

PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE

JUILLET :

Dimanche 9 – Pardon de Locmeltro

Dimanche 16 – Pardon de Boderel

Samedi 22 – Fêtes locales du Comité des fêtes

AOÛT :

Dimanche 13 – Fête de l'Ange à Quelven

Lundi 14 et Mardi 15 – Pardon de Quelven

Dimanche 27 – Pardon de Guerneur

RECRUTEMENT MAIRIE

Plusieurs emplois vont être offerts d'ici à la fin de l'année. Renseignements et CV à déposer en mairie

- Directeur ou Directrice Générale des services pour le 1/09
- Agent du patrimoine pour la médiathèque et les activités périscolaires pour le 1/09
- Agent de service à l'école maternelle pour le 31/12

LOGEMENTS SOCIAUX A LOUER

Maison de type T4 non meublée (88m²), située au 25 rue de l'étang, avec 4 pièces principales : cuisine - séjour, 3 chambres, salle de bain/WC. Annexe : cellier - Prix : 418.77€.

L'ART DANS LES CHAPELLES

Dans le cadre de la 26^{ème} édition du festival *l'art dans les chapelles*, notre commune accueille dans la chapelle Saint Meldéoc à Locmeltro du 7 juillet au 17 septembre 2017, une œuvre de l'artiste **Erwan Ballan**. Les guides de cette saison sont Chloé Hellec en juillet et septembre et Zoé Pedrau en Août. Vous pourrez y voir, en outre, la statue de la vierge à l'enfant provenant de la façade du bâtiment des religieuses, rue du couvent. Nous vous attendons nombreux.

FERME DES 3B

La ferme des 3B à Kermelinaire vend ses produits de saison, légumes, fruits, jus de pomme, tous les samedis de 9H à 12H30 sous la halle marchande. Vente directe à la ferme les mercredis de 17H à 19H30. Tél : 06 26 37 42 17

COMITÉ DES FÊTES

FÊTES LOCALES ET FEU D'ARTIFICE A L'ÉTANG

Le 22 Juillet prochain à partir de 19H vous êtes invités à venir à l'étang vous régaler avec un cochon grillé préparé et cuit sur place. A partir de 21H, l'orchestre l'ECLIPSE animera la soirée avec un grand bal populaire gratuit. Le feu d'artifice musical embrasera le ciel Guernate vers minuit au-dessus de l'étang. Si vous appréciez nos actions, venez nous rejoindre en tant que bénévole.

CLUB DES RETRAITÉS

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et nous espérons que vous pourrez venir avec nous pour les activités d'automne :

- Jeudi QS7 septembre avec un goûter à la salle des associations et nous ferons également un « café troisième jeudi », le 21 Septembre. Pour ce premier essai, pensez à apporter des exemples de vos projets de couture qui peuvent encourager les discussions. Si vous ne voulez pas bavarder, les cartes sont toujours disponibles.

Une sortie, le 14 Septembre, à Locmaria Plouzané est en préparation.

ANIMATIONS D'ÉTÉ 2017

Le programme des animations d'été 2017 est disponible sur le site de Pontivy communauté : <http://www.pontivy-communaute.bzh/Environnement/Animations-ete-2017>

L'animation suivante est proposée sur la commune le **Mardi 25 JUILLET de 10H à 17H** : « Semons du bonheur ! ».

Rendez-vous sur le site de l'association à Parc Cascaïn pour découvrir les grands principes de la permaculture, jardiner sur un sol vivant, reconnaître les plantes sauvages, participer à un chantier d'éco-auto-construction, cuisiner autrement...

Animation pour tout public - gratuit. 20 places. Matériel à apporter : des chaussures pour jardiner, une clé USB (pour repartir avec des documents ressources), le pique-nique.

Inscriptions en ligne en utilisant le lien suivant : <https://goo.gl/ie9ic3> ou par téléphone - Office de tourisme : 02 97 25 04 10. Animation gratuite.

LES JEUDIS DE QUELVEN

Au programme chaque jeudi après-midi durant la saison juillet- août :

- 15H : Présentation de l'orgue M.H. (en tribune)
- 15H30 : Visite guidée du sanctuaire et présentation de la Vierge ouvrante
- 17H : Récital d'orgue avec vidéo projection (durée : 1H) - *Répertoire baroque*

Les invités de la 17^{ème} saison :

- 20 juillet : Irena Kosikova
- 27 juillet : Coralie Amedjkane
- 3 août : Céline Jacob – Cornet à bouquin
Jean-François Haberer - Orgue
- 10 août : Yannick Varlet
- 17 août : Jean-Yves Le Juge

Site : www.orgue-de-quelven.org

Tél. 02 97 25 04 10 (Office de tourisme)

Les activités débutent très précisément à l'heure et les portes du sanctuaire sont closes durant les récitals.

VALLON DE KERLENN

Pour notre 5^{ème} saison, les mardis soir du Vallon se dérouleront du mardi 11 juillet au mardi 22 août. Nous vous proposerons un plat unique sur réservation. Pour vos repas de famille, d'amis, contactez-nous pour un devis personnalisé.

Didier Curet / Françoise Créance Vallon de Kerlenn Corn er Pont, 56310 Guern Tél : 02 56 62 02 54 / 06 62 22 10 36
contact@vallondekerlenn.fr
www.vallondekerlenn.fr

CAMPAGNE DE CHASSE 2017-2018

La période d'ouverture générale de la chasse (arrêté préfectoral 15/05/2017) est fixée pour le département du Morbihan du **17 septembre 2017 à 8H30 au 28 février 2018 à 17H30**.

Les heures quotidiennes de chasse (sauf exception) sont les suivantes :

Du 17 septembre au 28 octobre : 8H30-19H00

Du 29 octobre au 29 février : 9H00-17H30

Cet arrêté est affiché en mairie.

ALSH GUERN-MALGUENAC

Été 2017 : L'accueil de loisirs fonctionnera pendant 5 semaines.

Du 10 au 28 juillet à Malguénac

Du 31 juillet au 11 août à Guern

Tarifs modulés suivant le quotient familial de janvier 2017.

Inscription à retirer en mairie et renseignements : Mickaël ORHANT- Tél : 06 87 10 19 63

PLAN LOCAL D'URBANISME

La démarche d'élaboration du PLUi de Pontivy Communauté, initiée en août 2016 se poursuit. Nos modes de vie et nos besoins évoluent. Face à ces constats, et pour s'assurer de répondre aux besoins des générations futures, il convient d'organiser l'espace. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a cette vocation. Etabli à l'échelle intercommunale, on parle de PLUi : où construira-t-on de nouveaux logements et en quelle quantité ? Quelles seront les terres cultivables et celles réservées au développement des entreprises ? Quelles actions pour sauvegarder le patrimoine environnemental, architectural ? Le PLUi traduit le projet de territoire à 25, pour les 10 à 15 prochaines années. Au cours de la phase diagnostic, les élus dans des ateliers sur des thèmes tels que l'économie, l'habitat ou encore l'environnement, ont fait émerger une vision du territoire de demain. Le PLUi entre désormais dans une phase réglementaire qui servira à traduire en termes juridiques ces grandes orientations. A l'horizon 2019, ce document sera soumis à l'approbation des communes et du conseil communautaire, puis à enquête publique.

L'avenir des terrains constructibles

Pour réduire la consommation des terres agricoles ou naturelles, 30% de la production de nouveaux logements devra provenir de la rénovation d'habitats anciens, reconquête des logements vacants, densification dans les bourgs par le comblement des terrains en « dents creuses » ou division de terrains pour y accueillir plusieurs logements. Les 70% de logements à produire restants seront réalisés en extension des bourgs, sur une surface totale limitée par le SCOT (Schéma de cohérence territoriale, réalisé sous l'égide du Pays de Pontivy) à 106 hectares. Pour s'y conformer, une étude du zonage est prévue courant 2017-2018. Il appartiendra aux propriétaires fonciers de s'informer quant au classement proposé pour leur parcelle, lors des différentes phases de la concertation publique (des réunions publiques auront notamment lieu au printemps 2018) puis lors de l'enquête publique de 2019. Si le classement proposé ne correspond pas à leur demande, les propriétaires auront la possibilité de déposer une requête auprès du commissaire enquêteur qui l'étudiera en cohérence avec les orientations générales du PLUi.

Changement de destination des bâtiments

Propriétaires d'un bâtiment en campagne qui n'est pas à usage d'habitation : Renseignez-vous auprès de votre mairie. Ces bâtiments doivent être repérés en tant que bâti susceptible de changer de destination. A défaut, aucun permis de construire ne pourra être délivré pour une rénovation future.

Plus d'info sur www.pontivy-communaute.bzh rubrique Info'PLUi. Pour toute proposition ou demande particulière, des registres sont disponibles en mairie et au siège de Pontivy Communauté, écrire un e-mail à plui@pontivy-communaute.bzh ou un courrier à Madame la Présidente, 1 place Ernest Jan B.P.96 56303 Pontivy Cedex.

CPAM

Si vous êtes confronté à une situation financière difficile liée à des dépenses de santé (exemple : dentaire, optique, appareillage...), la Caisse d'Assurance Maladie peut vous accorder une aide financière en complément des prestations habituellement versées.

Ces aides sont attribuées sur critères de ressources, de composition du foyer et avis du service médical selon la demande.

Pour plus de renseignements consultez ameli.fr

CDAD 56

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Morbihan (CDAD 56) présente son site internet :

www.cdad-morbihan.fr

Vous pourrez y trouver :

- Les lieux d'accès au droit répertoriés par ville pour faciliter les démarches des usagers.
- Des formulaires en ligne à télécharger et des réponses aux questions les plus courantes (travail, logement, justice, jeunesse...)
- L'actualité du CDAD avec les projets en cours, ceux à venir et les événements marquants (conférences, création de pad...).

RENTREE SCOLAIRE 2017

L'école publique "les korrigans" accueille les enfants dès 2 ans à la rentrée scolaire. Les inscriptions se font sur rendez-vous. Contactez-nous par téléphone jusqu'au 7 juillet au 02 97 27 72 91, ou par mail par la suite (ec.0561536r@ac-rennes.fr).

Il faudra vous munir du carnet de santé de l'enfant, du livret de famille et d'un certificat de radiation de l'ancienne école, le cas échéant. Vous pouvez également consulter notre site internet (<http://korrigans.guern.free.fr>).

L'équipe éducative se tiendra à votre disposition le vendredi 1er septembre de 9h à 17h

INSCRIPTION TRANSPORTS

SCOLAIRES 2017-2018

Depuis septembre 2016, Pontivy Communauté gère l'organisation des transports scolaires des collégiens et lycéens des établissements secondaires de Pontivy. Pontivy Communauté se charge de l'inscription des élèves, de la délivrance des cartes, du suivi du paiement par les familles et du recueil des demandes de modification de circuits et arrêts.

Les élèves déjà inscrits l'année dernière ont reçu courant mai, à domicile, la fiche de réinscription pré-remplie. Pour les élèves faisant leur entrée en 6^{ème} ou nouvellement inscrits dans un établissement secondaire de Pontivy, les imprimés sont à retirer en mairie ou téléchargeables sur www.pontivy-communaute.bzh rubrique Vivre ici – Transports. Les élèves ne changeant pas d'établissement scolaire doivent impérativement conserver leur carte d'une année sur l'autre.

La fiche d'inscription est à retourner remplie au siège de Pontivy Communauté. Il est conseillé de joindre avec la fiche d'inscription son règlement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, ainsi qu'une enveloppe timbrée à votre adresse. Le titre de transport sera retourné par envoi postal. Pour les familles qui souhaitent régler en espèces ou fin août, des permanences ont lieu au siège de Pontivy Communauté :

- mercredi 5 juillet : 9H-12H ; 14H-17H
- mercredi 30 août : 8H-12H ; 14H-19H
- samedi 2 septembre : 9H-12H

ATTENTION : aucune inscription ne sera prise lors de ces permanences.

Informations pratiques et contacts :

transports.scolaires@pontivy-communaute.bzh

Pour le secondaire :

Jeudi 24 août de 9H à 17H : Permanence en mairie de Guémené sur Scorff, dédiée au paiement de la carte et aux renseignements sur les horaires et l'organisation.

Pour les inscriptions, renvoyer le dossier à Gourin le plus vite possible (par courrier, mail, ou en vous rendant sur place). Lors de la permanence les inscriptions resteront possibles mais en fonction des places disponibles et du cadre organisationnel déjà défini.

RESTRICTION D'EAU

Chaque usager est invité à limiter au strict minimum sa consommation d'eau. En effet, lors de la réunion annuelle du collège territorial « Blavet amont Pontivy » du syndicat Eau du Morbihan, il a été rappelé l'épisode de sécheresse actuel. Aussi, compte tenu des conditions météorologiques actuelles, Pontivy Communauté rappelle certaines des mesures de restrictions préfectorales des usages de l'eau, à savoir :

- Interdiction d'arroser les pelouses, massifs floraux entre 8h et 20h ;
- Interdiction de remplir les piscines familiales à usage privé, sauf le 1^{er} remplissage de piscine neuve
- Interdiction de laver les voitures hors stations professionnelles équipées de système haute pression ou de recyclage. (Exception pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique ainsi que les organismes liés à la sécurité) ;
- Interdiction de remplir les plans d'eau, hors plans d'eau d'irrigation à partir de forage autorisé ;
- Interdiction d'irrigation agricole entre 11h et 18h, sauf irrigation de légumes en maraîchage et cultures spéciales en plein champ ou sous serre, quel que soit l'origine de l'eau et le mode d'irrigation et l'irrigation des légumes à partir de plans d'eau autorisés ;
- Interdiction de nettoyer les façades et toitures, sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression ;
- Interdiction de lavage de la voirie sauf usage de balayeuses automatiques ou impératif sanitaire ;
- Obligation pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de renseigner leur registre de prélèvement hebdomadaire et le cas échéant de mettre en œuvre les dispositions en cas de pénurie figurant dans leur arrêté d'autorisation d'exploiter.

Le non-respect des mesures contenues à l'arrêté préfectoral du 28 avril 2017 (consultable sur www.morbihan.gouv.fr) est puni d'une peine d'amende prévue par le code pénal.

LA POSTE DE GUERN

La Poste (tél. : 02 97 27 71 30) est ouverte du mardi au vendredi de 9H15 à 12H, ainsi que les samedis suivants :

- Samedi 8 et 20 juillet.
- Samedi 5 et 19 août.

PROCHAINES PUBLICATIONS

Guern Actus n° 048 : SEPTEMBRE 2017.

=====
Directeur de la publication : Joseph Le Bouëdec – Maire –
Mairie de GUERN – 4 Rue de la Vallée – 56310 GUERN
– Téléphone : 02 97 27 70 08 – courriel : guern@orange.fr